

## **RÉSOLUTION N° 531**

### **ORIENTATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES LIENS ET DES ACTIVITÉS CONJOINTES ENTRE L’IICA ET LA FAO**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 570 (10), « Activités conjointes de l’IICA et de la FAO : progrès et perspectives au profit des pays des Amériques »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), par la résolution n° 447 adoptée lors de sa Quinzième réunion ordinaire, a demandé à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) : i) qu’elle étudie le document « Renforcement du partenariat et de la coordination entre l’IICA et la FAO au profit de l’agriculture des Amériques » et établisse des solutions pour renforcer l’intégration IICA/FAO, et ii) qu’elle présente des recommandations au Comité exécutif de l’IICA en 2010 sur la façon de procéder en matière d’intégration IICA/FAO, afin de soumettre à la réunion du Conseil de 2011 une proposition officielle sur l’intégration, qui comprenne une analyse des modalités et d’autres aspects;

Que la CCSQG, à sa Réunion ordinaire 2010, a reconnu : i) la complexité et les difficultés inhérentes à un processus de fusion entre l’IICA et la FAO, solution qui est proposée dans le document susmentionné, et ii) que la FAO n’a pas reçu de mandat de ses organes de direction pour procéder à une telle fusion;

Que la CCSQG, considérant la fusion non viable, a recommandé qu’il soit plutôt décidé d’approfondir les activités conjointes grâce à des accords entre l’IICA et la FAO et à l’appui des États membres;

Que, à la lumière de ce qui précède, la CCSQG a recommandé au Directeur général qu’il soumette à la Trentième réunion du Comité exécutif un document sur les liens entre l’IICA et la FAO, contenant : i) l’exposé présenté par le Directeur général, qui a été examiné lors de la Réunion ordinaire 2010 de la CCSQG, au sujet du mandat dicté dans la résolution n° 447 du Conseil; ii) de l’information sur la complémentarité qui existe entre les deux institutions et sur

les progrès accomplis dans les activités conjointes; iii) l'exposé de la Direction générale présenté par l'IICA lors de la 31<sup>e</sup> Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Panama le 21 avril 2010, et iv) la nouvelle proposition d'accord entre l'IICA et la FAO pour élargir et approfondir les activités conjointes,

DÉCIDE :

1. D'établir que la stratégie à adopter pour renforcer les liens entre les deux institutions consiste à mettre en place les mécanismes nécessaires pour approfondir et élargir la portée des activités conjointes.
2. De demander au Directeur général qu'il poursuive les efforts pour mettre en place de nouveaux liens, plus efficaces, avec la FAO, qui renforcent et élargissent la portée des activités conjointes, dans les domaines communs définis dans les accords en vigueur et dans les accords à venir entre les deux parties.
3. D'exhorter les États membres à proposer aux organes de direction de la FAO d'émettre des instructions équivalentes au Directeur général de la FAO afin de renforcer les activités conjointes avec l'IICA.
4. D'exhorter les États membres à favoriser et soutenir, dans la mesure de leurs possibilités, la conception et l'exécution d'activités conjointes de coopération technique entre l'IICA et la FAO, tant dans leurs pays respectifs que dans les mécanismes régionaux d'intégration.
5. De demander au Directeur général qu'il soumette à la Seizième réunion ordinaire du Conseil : i) un projet de programme de travail conjoint IICA-FAO, et ii) une proposition dans laquelle la priorité est donnée à la stratégie visant à soutenir les activités conjointes, en tant que solution la plus viable pour renforcer les liens entre les deux institutions.